|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | CNECT F2 |
| Numéro de poste Sysper: | 294799 (post in F2 to be transferred to F3) |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Filomena Chirico - Filomena.chirico@ec.europa.eu  4e trimestre 2023  02 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures |  |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

Nous sommes la direction «Plateformes» de la DG CONNECT, chargée de la mise en œuvre de la législation sur les services numériques et de la législation sur les marchés numériques - deux nouveaux cadres réglementaires majeurs pour les plateformes en ligne et autres intermédiaires qui seront mis en œuvre par la Commission européenne.

Nous gérons actuellement l’éventail des politiques et réglementations applicables aux services intermédiaires, y compris la législation sur les services numériques "DSA", la législation sur les marchés numériques "DMA" (conjointement avec la DG COMP) et le règlement «Plateforme à entreprise» "P2B".

Notre travail nécessite une coopération étroite avec différentes directions générales de la Commission et une interaction fréquente avec un vaste nombre de parties prenantes.

**Présentation du poste (nous proposons)**

La direction "Plateformes" a commencé l’application de la législation sur les services numériques DSA et de la législation sur les marchés numériques DMA en supervisant les très grandes plateformes et contrôleurs d'accès.

L'unité en charge de l'application de la législation sur les marchés numériques "DMA" recherche des experts nationaux ayant une expérience dans le domaine des industries réglementées (télécom, transport, secteur financier, énergie, etc), analyse de données, protection des données ou le droit de la concurrence pour rejoindre l'équipe. L’expert national détaché sera principalement associé à la mise en œuvre et à l’application de la législation sur les marchés numériques, y compris aux obligations telles que l’interopérabilité, les silos de données, l’accès aux données, les audits de profilage, "sideloading", la portabilité des données, etc.

He/She will also work on other files of relevance for the directorate such as The Digital Services Act, Digital Euro and payments, algorithm transparency.

Elle/il travaillera également sur d’autres dossiers pertinents pour la direction, tels que le Digital Services Act, l’euro numérique et les paiements et la transparence des algorithmes.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Nous recherchons une personne dynamique ayant :

- diplôme universitaire ou formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent dans le(s) domaine(s) : application de la loi, analyse économique, protection des données, ingénierie logicielle et autres domaines pertinents pour le poste

- l'expérience professionnelle comme suit:

• Solide expérience en matière de réglementation numérique et/ou de dossiers de politique numérique

• Bonne compréhension des concepts juridiques clés de la législation sur les marchés numériques DMA

• Connaissance et intérêt dans les domaines réglementés

• Expérience pertinente dans l’un des domaines pertinents pour l’application de la législation sur les marchés numériques: protection des données, secteurs réglementés, systèmes de paiement, données et analyses économiques à des fins répressives, informations sur le marché

• Expertise technique dans les domaines perminents du Digital Markets Act, en particulier la sécurité des équipements, le développement de logiciels est un atout

Langue(s) nécessaire(s) pour l'accomplissement des tâches: excellent niveau oral et écrit en anglais.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)